Comment financer le démarrage de son entreprise ?



Les coûts pour démarrer son activité peuvent être financés par différents moyens, privés ou publics, voire faire l'objet d'aides étatiques sous certaines conditions. Les moyens pour financer la création d'une entreprise dépendent de la nature du projet. Découvrez quelques dispositifs proposés au Luxembourg pour favoriser l'entrepreneuriat et qui ont été présentés lors des Entrepreneurs' Days de la Chambre de Commerce, le 21 mai dernier.

Pour tous :

Commencer par mesurer les besoins financiers de son projet et ses capacités d'autofinancement : évaluer les coûts et estimer les revenus du projet, faire le compte de ses fonds propres, envisager la possibilité de solliciter la « love money » (famille, amis, proches…), évaluer ses besoins financiers personnels et anticiper une éventuelle baisse ou absence de revenu liée à l'activité

entrepreneuriale.

Pour la primo création :

- **Par qui :** ministère de l'Économie / Service des aides d'État
- **Pour qui :** pour les personnes créant une entreprise pour la première fois, pour les micro-entreprises (moins de 10 salariés, moins de 2millions d'euros de CA annuel) du secteur du commerce et de l'artisanat
- **Combien :** subvention en capital de 12.000 euros versés en 6 tranches mensuelles de 2000 euros
- **Comment :** prendre contact avec la House of Entrepreneurship ; suivre ou justifier d'une formation en gestion (par exemple : « Lancer sa boîte au Luxembourg ») ; valider son éligibilité ; Créer l'entreprise (Autorisation d'établissement et immatriculation) ; déposer la demande sur MyGuichet .

Pour les projets n'ayant pas accès au crédit bancaire traditionnel :

- **Par qui :** Microlux
- **Pour qui :** pour des projets traditionnels (commerce, services, artisanat…)
- **Combien :** jusqu'à 50.000 euros
- **Comment :** prendre contact avec Microlux et obtenir un rendez-vous ; finaliser le dossier ; attendre la décision du comité de crédit ; en cas d'acceptation, recevoir l'argent sur son compte bancaire ; rembourser chaque mois.

Pour compléter un financement bancaire traditionnel :

- **Par qui :** programme proStart de la SNCI
- **Pour qui :** pour compléter un financement bancaire dans le cadre de la création d'une entreprise
- **Combien :** jusqu'à 250.000 euros mais ce prêt ne doit pas couvrir 100% du projet
- **Comment :** c'est la banque du prêt principal qui contacte la SNCI si elle juge le projet prometteur et qu'un complément de financement est nécessaire. Il s'agit d'un crédit public ; celui-ci est remboursable au même titre que le crédit privé octroyé par la banque.

Pour les projets tech :

- **Par qui :** programme Fit 4 Start de Luxinnovation
- **Pour qui :** pour les startup dans les TIC, les technologies de la santé, le secteur spatial ou l'analyse de données, ayant un fort potentiel de développement au Luxembourg.
- **Combien :** jusqu'à 150.000 euros et espace de *co-working* gratuit
- **Comment :** Il s'agit d'un concours. 20 startups sont retenues chaque année pour en bénéficier. L'appel à candidature a lieu en juin-juillet, la sélection en septembre et le concours de *pitching* en octobre.

Pour aider à obtenir un prêt :

- **Par qui :** Mutualité de cautionnement (MC)
- **Pour qui :** pour les PME qui souhaitent avoir des garanties supplémentaires pour leur financement bancaire.
- **Combien :** en principe**,** jusqu'à 50% du prêt, garantie plafonnée à 500.000 euros, sur 10 ans maximum. Bon à savoir : l'offre spéciale Bounce peut couvrir jusqu'à 80% d'un prêt.
- **Comment :** il faut d'abord solliciter un prêt bancaire. Une fois qu'une banque est prête à soutenir le projet, c'est cette dernière qui saisit la MC pour compléter les garanties. La MC évalue le projet de son côté avant tout accord.

Pour aller plus loin

La Chambre de Commerce a édité fin 2023 le Guide pratique « Devenir entrepreneur » dont les pages 16 et 17 sont consacrées au financement du démarrage de l'entreprise.